

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logisticien, session 2026, dans l'académie de LA REUNION.

Le président de l'Université de La Réunion,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de LA REUNION, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logisticien, au titre de l'année 2026, dans l'académie de LA REUNION :

Monsieur MIRANVILLE Laurent, directeur unite gestion restauration nord, président, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de la Réunion, Sainte-Denis.

Madame BOUTCHAMA Anais, technicienne de recherche et de formation de classe normale, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de la Réunion, Saint-Denis.

Monsieur KO-KIVOK-YUN Jimy, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de la Réunion, Saint-Denis.

Monsieur OOJEERALLY Ismael, ingénieur de recherche hors classe, membre Université de la Réunion, Saint-Denis.

Madame ROBERT Marie Stephanie, ingénieure d'études de classe normale, membre Université de la Réunion, Saint-Denis.

Madame PANIANDY Valérie, ingénieure de recherche hors classe, suppléante, Université de la Réunion, Saint-Denis.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à St Denis, le 17.06.2026

Le Président
de l'Université de La Réunion

Pr Jean-François HOARAU

